



Pôle Santé
UFR Médecine

Consigne permanente
IRS UN, IRS 2 et NBT

Départ de feu
Sans agent d'accueil présent

N°3
Bis

En **dehors des heures d'ouverture de l'accueil**, voici la consigne à suivre en cas de départ de feu ou de déclenchement de l'alarme d'évacuation :

1. Présence d'un feu ou de fumées

En cas de présence d'un feu ou de fumées, veuillez suivre les consignes suivantes :

- Déclenchez l'alarme incendie en utilisant le dispositif manuel (DM) rouge le plus proche.
- Si le feu est encore maîtrisable et que vous vous sentez capable de le combattre en toute sécurité, essayez de l'éteindre en utilisant un extincteur approprié.
- Évacuez le bâtiment et dirigez-vous vers le point de rassemblement.
- Au point de rassemblement, informez les autres personnes évacuées que vous avez déclenché l'alarme et que vous allez contacter les secours.
- **Appelez les pompiers au numéro d'urgence 18** et fournissez les informations suivantes :
 - Votre identité.
 - L'adresse du bâtiment.
 - Une description précise du sinistre (nature du sinistre, emplacement précis dans le bâtiment).
 - Signalez le nombre de personnes manquantes, le nombre de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas pu évacuer et le nombre éventuel de victimes.
 - Ne raccrochez pas en premier, attendez les instructions des pompiers.
- Contactez l'astreinte sûreté de la DDSPS au 07.85.82.81.23 pour faire un compte rendu de la situation.

2. Si vous entendez l'alarme incendie

- Evacuer le bâtiment en suivant les consignes existantes en journée
- Se rendre au point de rassemblement
- Si une personne indique avoir déclenché l'alarme, lui demander d'appeler les secours (voir point 1)
- Si personne ne déclare avoir déclenché l'alarme il faut **appeler les pompiers au numéro d'urgence 18** et fournissez les informations suivantes :
 - Votre identité
 - L'adresse du bâtiment
 - Le fait d'avoir entendu l'alarme mais ne pas avoir vu de fumées
 - Il faut préciser que le bâtiment est équipé d'une détection automatique d'incendie
 - Ne raccrochez pas en premier, attendez les instructions des pompiers.
- Contactez l'astreinte sûreté de la DDSPS au 07.85.52.81.23 pour faire un compte rendu de la situation.

Date : 21 juin 2023

Responsable sécurité

Le Responsable du Service de la Prévention et de la Sécurité
Sécurité du Service de la Prévention et de la Sécurité
Nicolas CORDEL

DDSPS

Directrice du Développement Social,
de la Prévention et de la Sécurité
Hélène BRIN

Responsable administrative et financière

IRS - Nantes Université
La Responsable administrative et financière
Fabienne POTIRON

Doyen de l'UFR Médecine